

Compte Rendu du Conseil Municipal du 27/11/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. **KADDOURI Nouredine**, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués.

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330
M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330
Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana

Après la question n°330, le Maire suspend la séance pour trois points :

- Intervention d'enseignants du collège Gabriel PERI pour soutenir la démarche administrative d'un de leur collègue.

- Conférence communale : présentation par Monsieur Patrick BRAOUZEC Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune puis débat.
 - Analyse financière rétrospective et prospective : présentation par le cabinet Michel KLOPFER.
-

QUESTION N° 330 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 novembre 2014

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2014

QUESTION N° 362 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Vœu adressé par le Conseil municipal d'Aubervilliers au Président de la République pour la reconnaissance de l'Etat Palestinien.

A l'unanimité.

ADOPTE le vœu adressé par le Conseil municipal d'Aubervilliers au Président de la République pour la reconnaissance de l'Etat Palestinien, tel que ce vœu figure en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 331 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Election des membres de la commission de délégation de service public.

A l'unanimité.

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

Nombre de votants :	47
Bulletins blancs ou nuls :	00
Nombre de suffrages exprimés :	47
Sièges à pourvoir :	05

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 9,40

ELECTION DES TITULAIRES				
	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1 A l'écoute, rassemblées, déterminés, pour vivre mieux à Aubervilliers	35	3	1	4
LISTE 2 Aubervilliers avance en confiance	9	0	1	1
LISTE 3 Agir pour Aubervilliers	03	0	0	0

ELECTION DES SUPPLEANTS				
	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
LISTE 1 A l'écoute, rassemblées, déterminés, pour vivre mieux à Aubervilliers	35	3	1	4
LISTE 2 Aubervilliers avance en confiance	9	0	1	1
LISTE 3 Agir pour Aubervilliers	03	0	0	0

ELIT :

Les membres **titulaires** de la Commission de délégation de service public suivants :

M. MONINO Jean-François (liste 1)

Mme CHERET Magali (liste 1)

Mme MERCADER Maria (liste 1)

M. KADDOURI Nourredine (liste 1)

Mme VIGEANT Claire (liste 2)

Les membres **suppléants** :

M. WOHLGROTH Antoine (liste 1)

M. ROSENBERG Sylvère (liste 1)

M. KAMALA Kilani (liste 1)

M. CHOUDER Fethi (liste 1)

M. RACHEDI Hakim (liste 2)

QUESTION N° 332 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

A l'unanimité.

APPROUVE la modification n°5 du PLU telle qu'elle figure dans le dossier annexé ci-après, **PRECISE** qu'une mention de l'approbation de la modification n°5 du PLU sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

QUESTION N° 333 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Cession à AZZAP Immobilier, ou tout substitué, du bien situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France, parcelle AX 115.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien situé 1 impasse Rosso / 21 rue de la nouvelle France sur la parcelle cadastrée AX 115 au profit de la Société AZZAP Immobilier, ou tout substitué.

FIXE le prix de cession à 142 600 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 334 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bénéfice de la SA HLM MOULIN VERT en vu de l'acquisition en VEFA d'une résidence pour étudiants de 184 chambres PLS sur un terrain sis 17, rue Gaetan Lamy

A l'unanimité.

DECIDE l'octroi au bénéfice de la SA immobilière Moulin Vert d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 290.000 euros, propre à l'acquisition des 184 chambres PLS citées,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'une fois le montant du versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité entièrement réglé par le pétitionnaire du permis de construire.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative au versement de la subvention susmentionnée.

QUESTION N° 335 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Majoration du taux de la taxe d'aménagement sur la Ville d'Aubervilliers

A l'unanimité.

FIXE un taux de 20 % pour la taxe d'aménagement sur le secteur délimité au plan ci – annexé, afin de répondre aux besoins générés par les constructions à édifier, à savoir la réalisation d'équipements et infrastructures publics dont la liste suit : groupes scolaires et équipements petites enfance, équipements sociaux et culturels, équipements sportifs, espaces verts, travaux de renforcement d'infrastructures de réseaux, maillages viaires ;

DIT que ce secteur sera reporté dans les annexes du PLU de la commune d'Aubervilliers ;

EXONERE en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

EXONERE à hauteur de 60 % en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les logements sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat hors Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;

MAINTIENT la taxe d'aménagement à 5% sur les autres secteurs délimités au plan ci – annexé ;

ABROGE la délibération du 30 novembre 2011 fixant à 5% la part communale de la Taxe d'Aménagement sur son territoire ;

DIT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible ;

DIT qu'elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

QUESTION N° 336 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI

OBJET : Abrogation de la délibération n°119 du 17 avril 2014 - Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration des collèges et lycées.

A L'unanimité

ABROGE la délibération n°119 du 17 avril 2014 relative à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement situés sur le territoire communal.

DESIGNE les membres suivants du Conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement suivants :

COLLEGES :

■ **Gabriel Péri : 3 titulaires :**

- Mme MILLA Josiane
- Mme RABAH Hana

■ **Jean Moulin : 3 titulaires :**

- Mme MBONDO Thérèse
- M. BENKHELOUF Boualem

■ **Diderot : 3 Titulaires :**

- Mme DUCATTEAU Sylvie
- Mme KOUAME Akoua Marie

■ **Henri Wallon : 2 Titulaires :**

- M. SANON Guillaume
- M. TLILI Mohamed Fathi

■ **Rosa Luxemburg : 2 Titulaires :**

- Mme DERKAOUI Mériem
- M. KADDOURI Nourredine

LYCEES :

■ **Henri Wallon : 3 Titulaires :**

- M. KARROUMI Sofienne
- M. CECCOTTI-RICCI Roland

■ **Le Corbusier : 3 Titulaires :**

- M. KAMALA Kilani
- Mme NEDELEC Soizig

■ **LEP D'Alembert : 3 Titulaires :**

- Mme MERCADER Y PUIG Maria
- M. CHOUDER Fethi

■ **LEP J.P.Timbaud : 3 Titulaires :**

- Mme LEMOINE Sandrine
- M. WOHLGROTH Antoine

QUESTION N° 337 - RAPPORTEUR Meriem DERKAOUI

OBJET : Attribution de bourses dans le cadre du Contrat Local Jeunes "Auber+"

A l'unanimité.

DIT QUE : les bourses dont le principe et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 12 avril 2012 sont respectivement attribuées aux jeunes albertivillariens(nes) mentionnés dans la liste ci-dessous.

Noms Prénoms	Projets soutenus	Montant de l'aide
ABBAS Maëlle	Permis B	400 €
AHAMED Amina	Permis B	400 €
AKA Mathilde-Rose	Formation d'aide Médico-Psychologique	1000 €
AIRECHE Dilène	Formation de Moniteur Educateur	350 €
ANDRAUD Léa	Ecole de Préparation au concours d'Auxiliaire de Puériculture	600€
BIDANESSY Baccary	Formation Initiale Minimale Obligatoire (Conducteur Routier)	1000 €
CAMARA Boucari	BAFA	200 €
DEMBELE Abdalaye	Permis B	300 €
DESJARS Marine	Achat d'un Alto dans le cadre de ses études (Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant et Diplôme d'Etudes Musicales au Conservatoire)	1000 €
DIBONGUE Terry	Ecole de commerce sur 3 ans et passage du Master	1000 €
DOUCOURE Fatouma	Permis B	300 €
DOUMBIA Ousmane	Permis B	400 €

GARCIA Anne	BAFA	176 €
GARCIA Sophie	Cours d'Allemand dans le cadre de son projet d'études (Erasmus à Berlin)	270 €
GOLOKO Rhabi	BAFA	144 €
GOLOKO Mariame	Permis B	300 €
GRIRA Salem	Permis B	300 €
JOSEPH Iphonise	Formation diplômante d'aide soignante	729 €
KANDA Kévin	Permis B	400 €
KAPUNDJU Manuela	Permis B	300 €
KHERBOUCHE Carla	Ecole de mode	1000 €
LOMBI Téclaire	Permis B	300 €
MBOW-N'DIAYE Fatou	BAFA	200 €
MEHALLEL Zinedine	Ecole de la Biochimie et de la biologie	1000 €
MPULULU Thérèse	BAFA	163 €
N'DIAYE Boubou	Permis B	400 €
N'DIAYE N'Deye-Rama	Permis B	300 €
PARNASSE Samir	Permis B	300 €
RAHMANI Hajar	Ecole de commerce (2 ^{ème} année BTS commerce international)	1000 €
SAMOURA Goudon	Permis B	400 €
SURMONT Karim	BAFA	144 €
SYLLA Fatou	Permis B	300 €
TU Caroline	Formation de préparation de Masso-Kinésithérapie	1000 €
ZOUHIRI Ibtissam	Formation Educatrice Spécialisée	350 €
Nombre de jeunes : 34 Nombre de dossiers : 34		16 426 €

AUTORISE : le Maire à signer les conventions relatives au partenariat du Contrat Local Jeunes « Auber+ » entre la commune et les jeunes.

QUESTION N° 338 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOU

OBJET : Subvention aux écoles élémentaires pour le Noël des enfants.

A l'unanimité.

DECIDE d'allouer une subvention annuelle au profit des coopératives scolaires d'Aubervilliers pour le Noël des enfants calculée sur la base de 1,07 euro par enfant sur les effectifs de la rentrée scolaire.

Ces sommes seront versées sur les coopératives des écoles élémentaires de la Ville conformément au tableau joint en annexe, pour un montant total de 5 699 euros.

QUESTION N° 339 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI

OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2014/2015.

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des écoles suivantes :

MATERNELLE PAUL BERT

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE ANNE SYLVESTRE

- 150 € pour le projet "Cuisine",
- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE BROSSOLETTE

- 150 € pour le projet "Jardinage".

MATERNELLE LOUISE MICHEL

- 200 € pour le projet "Médiation animale",
- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE GERARD PHILIPPE

- 150 € pour le projet "Jardin fleuri".

MATERNELLE MARC BLOCH

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE TAOS AMROUCHE

- 156 € pour le projet "Eveil musical",
- 200 € pour le projet "Cuisine",
- 200 € pour le projet "Jardinage".

MATERNELLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

- 140 € pour le projet "Petit reporter",
- 200 € pour le projet "De l'art à l'école",
- 200 € pour le projet "Pouces verts".

MATERNELLE JEAN PERRIN

- 176 € pour le projet "Cité des Enfants".

ECOLE FIRMIN GEMIER

- 300 € pour le projet "Art vivant",
- 180 € pour le projet "Classe à Projet Artistique et Culturel – Les Petits Théâtres",
- 300 € pour le projet "Cartographie".

ECOLE JEAN JAURES

- 430 € pour le projet "Classe à Projet Artistique et Culturel – Contes du monde".

ECOLE VICTOR HUGO

- 100 € pour le projet "Jardinage",
- 200 € pour le projet "Aquarelle",
- 180 € pour le projet "Classe à Projet Artistique et Culturel – Les Petits Théâtres".

ECOLE CHARLOTTE DELBO

- 200 € pour le projet "La différence, une histoire de tolérance".

ECOLE JEAN MACE

- 150 € pour le projet "Livre comptines",
- 100 € pour le projet "Jardin à l'école",
- 200 € pour le projet "Mythologie",
- 350 € pour le projet "Comédie musicale".

ECOLE EUGENE VARLIN

- 200 € pour le projet "Rencontres sportives",
- 250 € pour le projet "Organisation cour",
- 200 € pour le projet "Jardinage".

ECOLE BALZAC

- 180 € pour le projet "Classe à Projet Artistique et Culturel – Les Petits Théâtres".

ECOLE WANGARI MAATHAI

- 400 € pour le projet "En piste".
- 500 € pour le projet "Classe à Projet Artistique et Culturel – Danse".
- 264 € pour le projet "Equitation".

ECOLE ROBESPIERRE

- 264 € pour le projet "Equitation".

ECOLE CONDORCET

- 411 € pour le projet "Concours Kangourou",
- 264 € pour le projet "Equitation".

ECOLE JULES GUESDE

- 180 € pour le projet "Classe à Projet Artistique et Culturel – Les Petits Théâtres",
- 150 € pour le projet "Ecole fleurie".

ECOLE JOLIOT CURIE

- 180 € pour le projet "Alimentation".
- 250 € pour le projet "Blog, et journal",
- 180 € pour le projet "Classe à Projet Artistique et Culturel – Les Petits Théâtres".

ECOLE PAUL LANGEVIN

- 360 € pour le projet "Robotique".

ECOLE EDGAR QUINET

- 100 € pour le projet "Musique",
- 350 € pour le projet "Classe à Projet Artistique et Culturel – Musique",
- 150 € pour le projet "Jardinage".

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

QUESTION N° 340 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI

Mériem DERKAOUI

OBJET : Subventions des établissements du secondaire. Année scolaire 2014/2015

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des établissements suivants :

COLLEGE ROSA LUXEMBURG

- 803 € pour le projet "Week-end Atelier Boxe Educative",
- 350 € pour le projet "Ecriture d'histoire dont vous êtes le héros",

COLLEGE DIDEROT

- 500 € pour le projet "Découverte Patrimoine Naturel, Culturel et Sportif des Landes",
- 500 € pour le projet "Patrimoine, Environnement et Vivre Ensemble",

COLLEGE JEAN MOULIN

- 500 € pour le projet "Voyage au Ski",
- 200 € pour le projet "Association Sportive du Collège",
- 700 € pour le projet "Education au Développement Durable",
- 500 € pour le projet "Section Sportive Scolaire Handball",
- 200 € pour le projet "Radio Blog"

LYCEE LE CORBUSIER

- 1 597 € pour le projet "SOY de CUBA",

QUESTION N° 341 - RAPPORTEUR Meriem DERKAOUI

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association pour le Développement de l'Information Jeunesse en Seine Saint-Denis (ADIJ 93) et adhésion de la ville à l'association

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la présente convention avec l'Association « ADIJ 93 » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

DECIDE que la Commune adhère à l'Association « ADIJ 93 » pour un montant de 300 euros TTC.

QUESTION N° 342 - RAPPORTEUR Meriem DERKAOUI

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et la Compagnie "Fiestalonia Milenio"

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et la compagnie « Fiestalonia Mileno »

QUESTION N° 343 - RAPPORTEUR Meriem DERKAOUI

OBJET : Signature de la convention relative à la labellisation "eurodesk" entre la Commune d'Aubervilliers, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour une durée de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la présente convention entre la Commune d'Aubervilliers, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) et le Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour une durée de 3 ans.

QUESTION N° 344 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Avenant n°9 au traité d'affermage du service public local des marchés communaux Jaurès et Vivier

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°9 au traité d'affermage relatif au marché Vivier et Jaurès et autorise le maire à signer.

QUESTION N° 345 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2015-2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à l'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie, passé sur appel d'offres pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015, puis renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives de un an, trois années au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

Le marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie à prix forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations d'installation et de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Seuil minimum : 50 000 € HT Seuil maximum : 150 000 € HT

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire à signer le marché subséquent avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 346 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**OBJET : Remises gracieuses à divers copropriétaires suite aux travaux par substitution au 60 rue HEURTAULT à AUBERVILLIERS****A l'unanimité.****DECIDE** d'abroger la délibération n°050 du 6 mars 2014**DECIDE** d'accorder les remises gracieuses pour un total de 44 934,22€ aux copropriétaires suivants :

Les remises gracieuses pour la première phase :

Nom et prénom des propriétaires	Montant de la remise gracieuse	Référence du titre concerné par la remise gracieuse
Nourdine AIT MOUHOUB	1 822.45	Titre 1468 bordereau 231 du 03/11/2014
Nasser Eddine BENHELLA	2 601.93	Titre 1469 bordereau 231 du 03/11/2014
Samia GUILI	7 843.11	Titre 1470 bordereau 231 du 03/11/2014
François HALIMI	499.06	Titre 1471 bordereau 231 du 03/11/2014
Francis HOCINI	1 482.31	Titre 1472 bordereau 231 du 03/11/2014
Moussa MEDJANI	362.66	Titre 1473 bordereau 231 du 03/11/2014
Maria MORALES RODRIGUEZ	1 480.85	Titre 1474 bordereau 231 du 03/11/2014
TOTAL	16 092.37	

Les remises gracieuses pour la deuxième phase :

Nom et prénom des propriétaires	Montant de la remise gracieuse	Référence du titre concerné par la remise gracieuse
Abdeldjallal AIT CHABANNE	1 734.81	Titre 1807 bordereau 590 du 31/12/2013
Mohand AIT MAMEUR	361.61	Titre 1808 bordereau 590 du 31/12/2013
Nourdine AIT MOUHOUB	466.07	Titre 1810 bordereau 590 du 31/12/2013
Mohammed ATOUI	88.39	Titre 1809 bordereau 590 du 31/12/2013
		Titre 1811 bordereau 590 du

Azzedine BENTISTI	892.23	31/12/2013
Anissa CHAIBI	1 392.01	Titre 1812 bordereau 590 du 31/12/2013
CHAMILA PIERES	9 388.51	Titre 1813 bordereau 590 du 31/12/2013
Pierre DOREL	1 577.83	Titre 1814 bordereau 590 du 31/12/2013
Samia GUILLI	610.71	Titre 1815 bordereau 590 du 31/12/2013
Laurie LEBREC	650.89	Titre 1816 bordereau 590 du 31/12/2013
DNID Gestion Patrimoines Privés	1 263.88 + 978.52	Titre 1817 bordereau 590 du 31/12/2013+ Titre 455343 bordereau 460 du 03/11/2014
Nicolas MANCIER	369.64	Titre 1818 bordereau 590 du 31/12/2013
Daouda MEITE	1 235.03	Titre 1819 bordereau 590 du 31/12/2013
Zbigniew OFIARA	3 820.46	Titre 1820 bordereau 590 du 31/12/2013
Maklouf TEMBOUKTI	2098.42	Titre 1821 bordereau 590 du 31/12/2013
Ljiljana VUKCEVIC	2891.36	Titre 1822 bordereau 590 du 31/12/2013
TOTAL	28 841.85	

DIT que ces remises gracieuses sont de : 44 934,22€

QUESTION N° 347 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Reprise d'une provision budgétaire suite à une décision de justice défavorable à la société MEPLE

A l'unanimité.

APPROUVE la reprise de la provision budgétaire de 462 560,54 € constituée entre 2007 et 2009 pour couvrir le risque d'annulation d'un titre de recette émis à l'encontre de la société MEPLE.

DIT que cette reprise de provision donnera lieu à une opération d'ordre budgétaire (dépense au compte 15112 et recette au compte 7875) pour laquelle les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2014.

QUESTION N° 348 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Transformation en participations définitives des avances versées à SEQUANO Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement "Port Chemin Vert"

A l'unanimité.

APPROUVE la transformation en participations définitives des avances de trésorerie versées à SEQUANO Aménagement, au titre de la concession d'aménagement Port Chemin Vert, pour un montant total de 9 909 186 €.

DIT qu'il en résultera la passation d'une opération d'ordre budgétaire entre le compte 274 « Prêts » et le compte 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé », pour laquelle les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2014.

QUESTION N° 349 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'OMJA

A l'unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 215 636 € à l'Office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers.

QUESTION N° 350 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Attribution d'une subvention à la Caisse des écoles au titre du dispositif de réussite éducative

A l'unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 34 000 € à la Caisse des écoles, au titre du dispositif de réussite éducative.

QUESTION N° 351 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle pour les années 2015 à 2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif aux travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle, passé sur appel d'offres pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015, puis renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives de un an, trois années au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

Le marché global est conclu à prix unitaires et fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Montant Minimum : 75 000 € HT Montant Maximum : 150 000 € HT

AUTORISE à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire à signer le marché subséquent avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 352 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché de distribution de différents produits de la communication institutionnelle pour les années 2015 à 2017. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché de distribution de différents produits de la communication institutionnelle, passé sur procédure adaptée pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2015 et sera renouvelable par reconduction expresse par périodes successives de un an, deux fois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2017, au plus tard.

Le marché est un marché global dont les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

- Seuil minimum : 23 000 € HT

- Seuil maximum : 55 000 € HT

QUESTION N° 353 - RAPPORTEUR Leila TLILI

OBJET : Convention de prestations entre la commune et diverses associations retenues pour la mise en place d'actions, dans le cadre de la mission parentalité, au titre de l'année 2014

A l'unanimité.

APPROUVE le financement de prestation, au titre de l'année 2014, aux associations suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Imputation budgétaire					Montant attribué
	Service	Article	Fonction	Action	Dispositif	
Compagnie UN Excursus	903	6188	63	REAAP	Mission Parentalité	1600€
Association « Praxinoscope »	903	6188	63	REAAP		5000€
Association « Ethno art »	903	6188	63	REAAP		3060€

QUESTION N° 354 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Signature de la Convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2014, pour l'Intervenant Social en Commissariat, les TIG, les femmes victimes de violence.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution par le FIPD de subventions de :

- 28 000 euros pour l'action « Intervenant social en commissariat »,
- 3 400 euros pour l'action « Accueil des postes de travail d'intérêt général »,
- 3 000 euros pour l'action « Aide aux victimes, lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes »

QUESTION N° 355 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Signature de la Convention d'attribution de subvention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2014, pour le GPSD.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution par le FIPD de subventions de :
- 7 800 euros pour l'action « Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance»,

QUESTION N° 356 - RAPPORTEUR Fethi CHOUDER

OBJET : Acceptation d'une subvention du « Centre de recherche et d'informations pour le développement » (CRID), concernant le travail de coordination et d'organisation de la Semaine de la Solidarité Internationale à Aubervilliers.

A l'unanimité.

DECIDE d'accepter la subvention à hauteur de 960 euros octroyée par le Centre de recherche et d'informations pour le développement.

QUESTION N° 357 - RAPPORTEUR Fethi CHOUDER

OBJET : Subventions aux associations lauréates de l'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement »

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 3000 euros (deux mille euros) à l'association ASVIFO (**Association pour le Soutien au Village de Fondjomekwet**)
- 2000 euros (deux mille euros) à l'association PICMAA (**Promotion Internationale Culturelle Musicale Afro-Antillaise**)
- 2000 euros (deux mille euros) à l'Association LDH (**Ligue des Droits de l'Homme**), section Seine Saint Denis – Plaine Commune

QUESTION N° 358 - RAPPORTEUR Fethi CHOUDER

OBJET : Attribution d'une subvention de 500 € au Collectif "Place aux femmes" pour leur participation à un colloque à Iéna

A l'unanimité.

DECIDE d'accorder une subvention de 400 (quatre cents) euros à l'association Auberbabel pour contribuer aux frais de voyages de deux de ses membres invités à participer à un colloque à Iéna.

QUESTION N° 359 - RAPPORTEUR Soizig NEDELEC

OBJET : Subventions aux associations Bright School et Compagnie Abel dans le cadre d'une aide à la création et au maintien d'emplois

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 2000 € à Bright School – Association de développement social pour aider à la pérennisation du poste de médiatrice socio-culturelle
 - 2000 € à Compagnie Abel pour la création d'un emploi dans le cadre d'un Contrat d'accompagnement à l'Emploi (CAE)
-

QUESTION N° 360 - RAPPORTEUR Salah CHIBAH

OBJET : Attribution de subvention de financement complémentaire à diverses associations sportives

A l'unanimité.

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2014, des subventions de fonctionnement complémentaires suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
CMA CYCLISME	401	6574	255	CMACYCLE	2 744
CMA JUDO	401	6574	255	CMAJUDO	2 813
CMA HAND BALL	401	6574	255	CMAHAND	1 533
CMA GYMNASTIQUE	401	6574	255	CMAGYM	2 150

QUESTION N° 361 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Etablissement du Centre Municipal de Santé (CMS)

A l'unanimité.

DESIGNE trois représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Etablissement du Centre Municipal de Santé.

- Sofienne KARROUMI
- Laurence GRARE
- Sylvie DUCATTEAU

DESIGNE deux personnes extérieures à l'établissement, qualifiées dans le domaine de la santé ou dans le domaine social désignées par le Maire

- ALAIN BASCOULERGUE
- JOSIANE GUINARD

Le Maire ou son représentant étant Président de droit.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23H47